

Programme d'activité 2020 – 2023

Décision du 21 novembre 2019

Table des matières

1.	Introduction	n et structure du programme	2
2.	Priorités pol	litiques	3-4
3.	Domaines d	'activités et planification :	
	3.1	Espace romand de la formation.	5
	3.2	Scolarité obligatoire.	6-7
	3.3	Degré secondaire 2 (formation générale et formation professionnelle).	8-9
	3.4	Pédagogie spécialisée.	10
	3.5	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière.	11
	3.6	Formation des enseignants et des cadres.	12-13
	3.7	Education numérique et éducation aux médias.	14
	3.8	Politique des langues.	15
	3.9	Espace culturel romand.	16-17
	3.10	Recherche en éducation et coopérations scientifiques et documentaires.	18
4.	Organisation	n structurelle de la CIIP	19
	Liste des acror	nymes et noms des organes permanents	19-20

1. Introduction et structure du programme quadriennal

Septième programme quadriennal d'activité de la CIIP depuis 1996, le présent document s'inscrit d'une part, comme son prédécesseur, dans un objectif général de consolidation, visant par conséquent à achever la réalisation et à assurer la coordination des mesures découlant des dispositions et des accords intercantonaux adoptés au cours de la précédente décennie et, d'autre part, dans un objectif nouveau et transversal de généralisation de l'éducation numérique, suite au Plan d'action adopté par la CIIP le 22 novembre 2018.

Ce programme est construit sur la base du recueil des propositions et objectifs spécifiques établis par les diverses conférences de chefs de service, les commissions permanentes et les services centraux de la CIIP au cours du premier semestre 2019. L'ensemble a été organisé tout d'abord par degrés scolaires, selon la structure du système de formation, ensuite par domaines d'activité particuliers placés sous la compétence de la CIIP. La présentation formelle reste identique à celle du programme précédent.

Les relations éventuelles avec le programme de la CDIP sont évoquées dans une colonne parallèle, sachant que, dans bien des cas, certaines actions sont directement entreprises ou coordonnées au niveau national sans relais régional (voir la dernière réactualisation du programme de travail 2015 – 2019 de la CDIP, dans l'attente du nouveau programme quadriennal dont l'adoption a été reportée, sur le plan national, à juin 2020 : http://www.cdip.ch/dyn/11736.php).

Une colonne précise également, en caractères gras, l'organe exerçant le leadership sur les contenus et la réalisation des mesures énumérés pour chaque objectif retenu, et en caractères maigres les autres organes appelés à y contribuer.

Un tableau synoptique des organes permanents chargés de sa mise en œuvre ainsi qu'une liste des acronymes et noms correspondants permettent en conclusion de visualiser les modifications apportées au dispositif intercantonal en vue de la réalisation du programme d'activité (conférences et commissions, sans mention des groupes de travail rattachés aux commissions pour l'exécution de certaines tâches spécifiques). Pour la période 2020 – 2023, certaines commissions permanentes ont été remplacées par d'autres, sans que leur nombre total ne soit augmenté. Deux nouvelles commissions de coordination, directement rattachées à la Conférence latine du post-obligatoire (CLPO) font toutefois leur apparition, en lieu et place de certains groupes de travail.

L'ensemble du dispositif intercantonal tout comme les règles de fonctionnement découlent des statuts de la CIIP dans leur version du 26 novembre 2015.

2. Priorités politiques

Dans le cadre du nouveau programme, l'Assemblée plénière s'est donné les priorités suivantes :

2.1. Mise en œuvre de la Convention scolaire romande

La CIIP poursuit, au cours de la période 2020 – 2023, la mise en œuvre de la convention scolaire romande, en réalisant les derniers projets éditoriaux de moyens d'enseignement (MER) fondés sur le Plan d'études romand (PER) et adoptés lors de la période 2016-2019. Elle poursuit le développement d'une banque d'items, permettant la mise à disposition de matériaux d'évaluation pour les enseignants et/ou les cantons.

Dans le contexte de la numérisation, la CIIP entreprend également une modification du dispositif de conception et de réalisation des moyens d'enseignement romands en y incluant les dimensions numériques. L'objectif est de proposer un nouveau modèle d'élaboration et d'accès aux ressources d'enseignement destiné aux enseignants, mais également aux élèves.

2.2. Mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'Éducation numérique

Suite à l'adoption par la CIIP, le 22 novembre 2018, d'un Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique, celle-ci constitue l'un des axes transversaux et prioritaires de ces prochaines années. La préoccupation et le rôle essentiel de la CIIP portent sur le soutien à la généralisation de l'éducation numérique. La finalité essentielle du plan d'action étant qu'aucun élève n'atteigne le secondaire II sans avoir bénéficié d'une formation intégrant à la fois la science informatique, l'usage des outils numériques et l'éducation aux médias. Elle se traduira en particulier par une révision du PER et l'élaboration de ressources visant à soutenir ce nouvel enseignement.

2.3. Éducation en matière de durabilité

La CIIP poursuit son action et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser l'éducation en matière de durabilité. Celle-ci se décline en particulier dans le PER, principalement dans les domaines des Sciences humaines et sociales, des Sciences de la nature et dans la Formation générale. Concrètement, la CIIP développe des ressources et soutient des projets qui favorisent le développement d'une pensée critique et systémique, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement et de la citoyenneté. Elle met également l'accent sur la question du climat scolaire et de la santé des enseignants et des élèves.

2.4. Inclusion scolaire et gestion de la diversité

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la CIIP poursuit la mise à profit des possibilités des nouvelles technologies pour que les enseignants puissent accéder aux objectifs du PER et, avec leurs élèves, aux moyens d'enseignement officiels adaptés en fonction de certains handicaps. Elle porte une attention particulière à la prise en compte des élèves allophones et soutient les projets qui développent des moyens valorisant la gestion de la diversité socio-culturelle.

2.5. Langues

La CIIP poursuit la mise en œuvre et le soutien, conformément à l'article 4 du concordat HarmoS, d'un enseignement obligatoire de l'allemand et de l'anglais et une offre facultative d'introduction à l'italien. Elle favorise les initiatives permettant de développer et de renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes Suisses et le respect des langues et des cultures nationales et s'engage en faveur des échanges d'apprenants et d'enseignants entre les régions linguistiques du pays. Elle soutient également les initiatives favorisant la prise en compte des langues d'origine des élèves allophones et du plurilinguisme à l'intérieur des classes.

Enfin, la CIIP poursuit son action pour le traitement coordonné et cohérent des questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie.

2.6. Transitions

Dans le contexte national et la Loi fédérale sur la formation professionnelle, la CIIP renforce les mesures de transition en vue d'une augmentation de la certification au secondaire II et d'une meilleure intégration socio-professionnelle. Elle veille au développement de conditions similaires de perméabilité pour les élèves issus des filières de formation professionnelle ou de formation générale. Elle soutient les jeunes issus de l'enseignement spécialisé et l'offre des mesures de compensation des désavantages, ainsi que les jeunes issus de l'immigration. Elle achève l'élaboration des profils de connaissances/compétences.

2.7. Formation des enseignants

La CIIP anticipe les risques de pénurie d'enseignants et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser la relève et la mobilité dans ce champ professionnel. Elle suit l'évolution de la formation des enseignants et des cadres sur le plan national et international ainsi que celle des règlements de reconnaissance de la CDIP, respectivement des critères de reconnaissance définis par le SEFRI dans le domaine de la formation professionnelle.

2.8. Médiation culturelle jeunes publics

La CIIP soutient les interactions entre une offre culturelle diversifiée et de qualité et l'accès des élèves aux activités, manifestations et institutions culturelles prôné par le plan d'études romand. Elle encourage le développement d'un volet « médiation culturelle » dans la formation initiale et continue des enseignants et dans les approches didactiques du domaine Arts du PER.

3. Domaines d'activités et planification

3.1 Espace romand de la formation

N°	Objectif, tâche Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.1.1	Optimiser la collaboration intercantonale en matière de formation et d'harmonisation des structures de formation, renforcer l'information et la communication entre les organes permanents : • contribuer au bon fonctionnement des travaux des conférences de chefs de service et des commissions permanentes, les documenter et les soutenir ; • moderniser les sites de la CIIP et renforcer les prestations sur internet et extranet ; • rendre compte de la réalisation progressive du programme d'activité dans le bulletin d'information ; • Inscrire l'ensemble des actions dans le respect de la durabilité.	1.1 Informer régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse, ainsi que sur les tâches et compétences des divers acteurs de l'espace suisse de formation. Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.	Organes perma- nents SG-CIIP	en continu
3.1.2	Soigner l'information et les échanges de vues avec la commission interparlementaire romande CIP-CSR: • informer de manière transparente et documentée sur la mise en œuvre de la CSR et sur les travaux de coordination intercantonale; • porter les questions des députés à la connaissance des organes permanents concernés et prendre position.		Prési- dence SG-CIIP	en continu
3.1.3	S'informer mutuellement et collaborer avec les partenaires du système éducatif (associations faîtières de chefs d'établissement, d'enseignants, de parents et de chercheurs en éducation): assurer l'échange régulier d'informations entre les partenaires, ainsi que le débat sur des thèmes d'actualité; soutenir les actions de formation et de réflexion des milieux associatifs à l'échelle romande ou latine.		COPAR SG-CIIP	en continu
3.1.4	 Concentrer et approfondir le système d'indicateurs de l'espace romand de la formation : rassembler, récolter, construire, analyser et interpréter les données pour un certain nombre de sujets et d'indicateurs jugés importants et pertinents à l'échelle romande ; s'assurer avec l'aide des Départements de la standardisation et de la fiabilité des données cantonales ; expliciter et étayer au moyen de commentaires, d'historiques, d'analyses, d'histogrammes ou de cartes des cantons les indicateurs romands sur le site internet de l'IRDP, en regard et en complément du monitorage national quadriennal. 	1.2 Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation.	CSG Confé- rences IRDP	en continu

3.2 Scolarité obligatoire

N°	Objectif, tâche	Liens avec	Organes	Échéances
	Contenus, mesures	progr. CDIP	respons.	
3.2.1	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PER dans le contexte des établissements et des conditions-cadre de l'instruction publique :	2.1 Assurer l'exécu-	CLEO CLPS	
	 mettre en œuvre l'éducation numérique suite à son introduction dans le PER; se concerter sur ses conditions-cadre et dévelop- per ensemble les directives et les instruments adéquats; 	tion du concordat HarmoS et soute- nir les cantons dans sa mise en œuvre. COPAR	2020 – 2023	
	 approfondir les problématiques du climat scolaire, de la gestion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et comporte- ments perturbateurs et de la promotion de la santé dans les éta- blissements scolaires; 		IRDP	2020 – 2023
	 se concerter sur la réalisation concrète et diversifiée de l'instruction, de la socialisation et de la formation générale dans les limites du cadre légal et de la gratuité de l'instruction publique; 			2020 – 2023
	 rendre utilisables et accessibles les objectifs du PER et les MER aux élèves à besoins éducatifs particuliers et aux élèves en situa- tion de handicap; 			2020 – 2023
	 s'assurer occasionnellement de l'implémentation complète du PER et de son adéquation aux besoins nouveaux; identifier les adaptations et actualisations à effectuer et les réaliser; 			2022 – 2023
	 soutenir l'articulation de l'action de tous les intervenants au sein de l'école obligatoire. 			
3.2.2	Achever la réalisation et la mise à la disposition des cantons de moyens d'enseignement correspondant aux objectifs et progressions du PER et élargir l'accès aux ressources complémentaires sélectionnées ainsi qu'aux matériaux d'évaluation :	Tâche prioritaire régionale, confor- mément au con- cordat HarmoS et à la convention scolaire romande.	CLEO CLPS COPED CORES	
	 achever et améliorer les MER pour le domaine SHS aux cycles 2 et 3 et développer du matériel approprié d'évaluation; 		+ COMOS	2020 – 2023
	 poursuivre et achever l'élaboration des MER pour l'enseigne- ment des mathématiques au cycle 2 ; réactualiser dans leur pro- longement la collection pour le cycle 3 ; 		UMER-SO IRDP	2020 – 2023
	 réaliser et introduire dans chaque cycle des MER pour l'ensei- gnement du français, en y incluant des outils appropriés pour les élèves allophones; 			2020 – 2023
	 concevoir un projet éditorial fondé sur la mutualisation des res- sources cantonales existantes en sciences naturelles au cycle 2 et compléter ou adapter celles-ci selon les besoins; 			2020 – 2023
	réaliser et introduire dans chaque cycle un guide didactique pour l'enseignement des arts ;			2020 – 2023
	définir, acquérir ou réaliser et accompagner l'introduction des supports d'enseignement nécessaires à l'éducation numérique; intensifier en parallèle l'intégration, dans les MER de tous les champs disciplinaires, d'activités soutenant les trois piliers de l'éducation numérique;			2020 – 2023
	 définir les critères qualitatifs des ressources numériques d'apprentissage; en intensifier la sélection, l'adaptation ou la réalisation en complément des MER; définir un modèle de tri et d'actualisation sur le long terme; 			2020 – 2023
PER/MER pour les enseignan renforcer l'usage des comme	poursuivre le développement de la plateforme numérique PER/MER pour les enseignants et y transférer les MER existants ; renforcer l'usage des commentaires didactiques en ligne et dégager des principes transversaux relatifs à l'enseignement ;			2020 – 2023

	 poursuivre la sélection critériée et la mise à disposition de res- sources numériques pour la formation générale; 			2020 – 2023
	 acquérir ou développer une plateforme numérique destinée aux élèves et en enrichir les contenus à partir des MER; utiliser les développements technologiques pour en rendre l'usage possible aux élèves souffrant de troubles dys ou de perception; 			2020 – 2023
	mener une réflexion systémique sur la production et la distribu- tion des MER dans un contexte numérique			
3.2.3	Mettre en œuvre la stratégie des langues de la CDIP dans le contexte de la CSR et du PER : mettre en vigueur dans tous les cantons les recommandations	1.3 Accompagner la mise en œuvre des	CLEO CLFE	2020 – 2023
	CIIP et CDIP relatives à la mise en œuvre des conditions cadre pour l'enseignement des langues nationales et étrangères et au renforcement des échanges linguistiques ;	stratégies des langues 2004 (scol. obligatoire) et de 2013 (sec.II) et de la stratégie suisse Echanges et mobilité de 2017; contribuer à la coordination et au développement de l'enseignement des langues et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.	COPED COLANG IRDP	2020 2020
	 renforcer et soutenir la place du français comme langue de sco- larisation et de culture; 			2020 – 2023
	 observer la mise en œuvre des MER d'allemand et d'anglais pour en ajuster au besoin certaines parties; s'appuyer sur les ré- sultats des tests nationaux pour en évaluer les progressions; 			2020 – 2023
	 assurer l'introduction d'une offre facultative de sensibilisation à l'italien en observant l'usage du matériel Italiano subito. 			2020 - 2023
3.2.4	Développer le dispositif des matériaux communs d'évaluation et donner accès à une banque d'items validés :	2.1 Assurer l'exécu-	CLEO COPED	
	 mettre en commun et développer des ressources évaluatives di- rectement associées au PER et aux MER en élargissant progres- sivement à d'autres disciplines; 	Assurer l'exècu- tion du concordat HarmoS et soute- nir les cantons dans sa mise en	+ COMEPRO IRDP	2020 – 2023
	 interagir avec le développement des items utilisés dans les tests nationaux de référence (COFO) afin d'élargir dans une certaine mesures les sources possibles de la banque d'items; 	œuvre.		2020 – 2023
	 tester et valider ces items en situation réelle et les mettre pro- gressivement à disposition des enseignants et des cantons sur la plateforme PER/MER et au travers de la banque romande d'items, en définissant les règles d'usage selon les catégories. 			2020 – 2023
3.2.5	Mettre à la disposition des cantons un instrument romand portant sur des profils individuels de connaissances et de compétences :		CLEO CLPO	
	 finaliser le concept auto/co-évaluatif proposé par la COPED et en faire un document compréhensible pour tous les partenaires; 		CLPS CLOR	2020
	 confier un mandat pour définir les compétences générales at- tendues et s'entendre à terme sur cette définition; 		COPED IRDP	2020
	 analyser les possibilités d'intégration de ce concept dans les dis- positifs cantonaux d'orientation et de développement d'un "e- portfolio" à l'usage de la Suisse romande; 		IKUP	2021 – 2023
	 collaborer au développement de profils de connaissances et de compétences à l'échelle nationale dans la limite des compatibili- tés avec le PER. 			2020 – 2023

3.3 Degré secondaire II

N°	Objectif, tâche	Liens avec	Organes	Échéances	
	Contenus, mesures	progr. CDIP	respons.		
3.3.1	Agir pour que 95 % des jeunes jusqu'à 25 ans deviennent titulaires d'une certification du secondaire II et puissent s'insérer harmonieusement et durablement dans la société et dans le marché du travail : • renforcer les mesures de transition entre le secondaire I et II d'une part, entre le secondaire II et le tertiaire d'autre part ; • soutenir des conditions similaires de perméabilité pour les élèves issus des filières de formation professionnelle ou de formation générale ; • soutenir les jeunes issus de l'enseignement spécialisé et offrir des mesures de compensation des désavantages ; • encourager la mobilité, les échanges et l'acquisition des langues nationales et étrangères (sur la base du concept CDIP pour l'enseignement des langues au secondaire II et des recommandations relatives aux échanges d'élèves et de classes) ;	1.5 Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation. Mettre en œuvre les lignes directrices Formation professionnelle	CLPO + CMS + CME CLEO CLPS CLOR COLANG	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023	
3.3.2	 soutenir les jeunes issus de l'immigration. Intégrer et développer l'éducation numérique dans les domaines des formations professionnelles et générales; optimiser la gestion et l'échange des données entre les cantons et partenaires: doter les établissements et leurs responsables des compétences et des ressources nécessaires pour exploiter le potentiel des technologies numériques; fixer les objectifs d'éducation numérique à inscrire dans les plans de formation et participer à la détermination et à la coordination des mesures permettant de les atteindre; clarifier et améliorer la gestion et l'usage des données du système éducatif et garantir la sécurité de l'information; développer les supports d'enseignement et une plateforme numérique conviviale dans le cadre du dispositif d'édition de moyens d'enseignement pour la formation professionnelle. 		2030 élaborées dans le cadre du partenariat. Renforcer l'orien- tation profession- nelle, universitaire	CLPO + CAI CLEO CLPS CONUM CREME	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.3.3	Intensifier la collaboration dans le cadre du développement des professions et optimiser les flux financiers entre les cantons : • participer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle en s'assurant de la prise en compte des intérêts des cantons latins, également par les OrTra face aux nouvelles professions et aux révisions d'ordonnances ; • harmoniser les pratiques et favoriser les échanges entre les cantons et les Fonds cantonaux en matière de surveillance, de gestion informatisée et de remboursement des jours de cours interentreprises aux différents prestataires. Développer l'enseignement de la culture générale dans les écoles professionnelles : • soutenir et coordonner la mise en application du Plan d'études cadre du SEFRI ; développer des moyens d'enseignement et des dispositifs d'échanges et de formation.		CLPO + CAI + CCIE + CFQA CLPO + CECG CREME	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023	

3.3.6	Consolider la maturité professionnelle au sein des offres de formation : • soutenir la mise en œuvre de la maturité professionnelle et du PER-MP, poursuivre l'élaboration de cadres référentiels communs. Consolider la maturité spécialisée : • mettre en œuvre les nouveaux plans d'études cadre et procédures de reconnaissance; analyser l'évolution des ECG; • assurer la concertation au sujet des conditions d'admission et de stage dans les différentes filières d'études; • renforcer le monitorage et le pilotage par le recueil de données, notamment en lien avec la passerelle Dubs. Renforcer l'enseignement gymnasial et garantir l'accès aux hautes écoles sur la seule base de la maturité gymnasiale : • soutenir et encadrer dans les cantons la mise en œuvre des recommandations de la CDIP sur les compétences de base et sur la réalisation de projets relatifs à l'harmonisation des évalua-	1.4 Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le RRM. Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.	CLPO + CMP CLPO + CMS	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.3.8	tions et des examens de maturité. Harmoniser les modalités d'admission aux différentes voies de		CLPO	
	 qualification pour adultes : renforcer la coordination concernant l'ouverture de filières et de formations modulaires s'adressant aux adultes ; 		+ CFQA CLOR	2020 – 2023
	garantir la collaboration intercantonale dans la mise en œuvre du guide national pour la prise en compte des acquis ;			2020 – 2023
	 maintenir la validation des acquis d'expérience (VAE) pour les professions où cela est possible et élargir l'offre à d'autres. 			2020 – 2023

3.4 Pédagogie spécialisée

N°	Objectif, tâche Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances	
3.4.1	 Assurer la concertation et la coordination dans la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, de ses instruments et des concepts cantonaux respectifs: adapter et tenir à jour une base d'information sur la situation de la pédagogie spécialisée dans les cantons; favoriser l'intervention précoce et le suivi scolaire dans le cadre des troubles du spectre autistique; coordonner et harmoniser dans une mesure appropriée les pratiques spécifiques et les instruments de pilotage de la pédagogie spécialisée, dont la procédure d'évaluation standardisée; veiller et collaborer avec les organes de la CIIP à l'accessibilité et l'adaptation des ressources d'enseignement; développer et mettre à profit l'éducation numérique et les développements des technologies d'aide. 	2.2 Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.	CLPS CLEO CLPO CORES CONUM UMER IRDP + COPES + CSPS	2020 - 2023 2020 - 2022 2020 - 2023 2020 - 2023	
3.4.2	Renforcer la formation initiale et continue des professionnels de la pédagogie spécialisée: • revoir en fonction de l'évolution des besoins des pratiques du terrain l'adéquation des objectifs des formations initiales dans le cadre de la révision du règlement de reconnaissance par la CDIP; • développer et coordonner des formations continues appropriées; • soutenir l'adaptation des contenus de la formation FORDIF pour préparer les responsables d'établissement à leurs responsabilités dans la mise en œuvre d'une école à visée inclusive.		CLPS CLFE CLEO CLPO + COFORDIF	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023	
3.4.3	Elaborer et fournir, en collaboration avec les conférences de l'enseignement, des informations ou des recommandations relatives à la prise en charge scolaire et à la formation de tous les élèves : • assurer la mise à jour régulière et la diffusion en ligne des fiches d'information sur les différents types de troubles ou déficiences ; • soutenir l'articulation de l'action des intervenants au sein de l'école régulière, dans tous les degrés scolaires.			CLPS CLEO CLPO CLFE + CSPS	2020 – 2023 2020 – 2023

3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

N°	Objectif, tâche Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances				
3.5.1	Renforcer l'orientation des jeunes ; soutenir et faciliter la transition des jeunes entre le secondaire I et le secondaire II, puis entre le secondaire II et le tertiaire : offrir une meilleure connaissance du monde professionnel auprès des jeunes par des moyens mutualisés au niveau régional ; proposer des modèles de prestations évolutives facilitant les choix et les parcours de formation des jeunes à chacune des deux transitions ; développer des prestations destinées aux jeunes qui rencontrent des difficultés particulières ou qui présentent des besoins éducatifs particuliers. Soutenir et faciliter les conseils de carrière pour les adultes :	1.5 Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation.	Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le sys-	Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le sys-	Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le sys-	Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le sys-	CLOR CLPO CLPS	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.5.2	 contribuer à la définition commune des services de consultation tout en consolidant le rôle de l'orientation dans ce processus; développer le conseil spécifique s'adressant aux plus de 40 ans (selon le message du Conseil fédéral du 19 mai 2019). 	Mettre en œuvre les lignes direc- trices Formation professionnelle 2030 élaborées dans le cadre du	CLPO + CFQA	2020 – 2023 2020 – 2023				
3.5.3	Collaborer avec le CSFO pour l'élaboration et l'usage d'instruments numériques d'aide à l'orientation : développer et pérenniser la pertinence et l'usage des outils en ligne d'analyse et d'aide à l'orientation ; en valider ou en commanditer d'autres à titre complémentaire ; mutualiser les bonnes pratiques et aider les utilisateurs à s'orienter au moyen d'une information complète et conviviale.	dans le cadre du partenariat. Renforcer l'orien- tation profession- nelle, universitaire et de carrière.	CLOR + CSFO	2020 – 2023 2020 – 2023				
3.5.4	Veiller à la formation et à la relève pour le personnel en charge de l'orientation et de l'éducation au choix : assurer l'implication des OCOSP dans la formation des enseignants à l'ISP au sein des HEP; coordonner une politique de gestion des qualifications et des compétences du personnel des offices d'orientation; assurer la relève des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière en renforçant la collaboration avec l'UNIL et avec le consortium des universités romands offrant le MAS en gestion des carrières.		CLOR CLFE	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023				

3.6 Formation des enseignants et des cadres

N°	Objectif, tâche Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.6.1	Développer et actualiser annuellement un ensemble d'informations sur les effectifs d'étudiant/e/s, de diplômé/e/s et de postes vacants pour l'ensemble des degrés sur l'ensemble de l'espace romand de la formation : • établir et entretenir un dispositif romand de monitorage, par recueil systématique d'informations statistiques auprès des institutions de formation et des services d'enseignement, recouvrant tous les degrés et toutes les spécialisations, ainsi que les situations de pénurie jusque et y compris pour les remplacements; • promouvoir par des moyens appropriés la mobilité professionnelle en fonction de la situation de l'emploi.	A travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédagothérapeutiques et s'assurer qu'ils confèrent la libre circulation en Suisse. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses	CLFE CLEO CLPO CLPS IRDP	2020 – 2023 2020 – 2021
3.6.2	 Elaborer et proposer une stratégie commune de développement, d'articulation et de reconnaissance du curriculum professionnel des enseignant/e/s tout au long de la carrière professionnelle : inventorier les formes diverses de reconnaissance et de certification des formations continues; identifier et formaliser les modalités de réalisation d'une formation additionnelle certifiée, consécutive aux formations initiales et à la pratique professionnelle (scolarité obligatoire et filières post-obligatoires); proposer une stratégie incluant des modalités communes et des variantes possibles pouvant conduire les cantons latins à développer une reconnaissance commune de certains parcours de formation continue et complémentaire; soutenir la formation des cadres et procéder aux ajustements demandés dans le dispositif FORDIF; analyser et anticiper les besoins de formation continue des enseignants et des cadres; proposer des dispositifs communs en regard des domaines et objectifs du PER et en fonction de l'introduction de nouveaux MER; assurer le suivi des dispositifs communs de formation continue impliquant les didacticien/ne/s des institutions de formation. 		CLFE CLEO CLPO CLPS + COFORDIF	2020 - 2021 2020 - 2021 2021 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.6.3	Contribuer au renforcement et à la coordination de l'intégration de l'éducation numérique dans la formation des enseignant/e/s, des formatrices et formateurs et d'enseignants et des cadres du système éducatif: • s'entendre sur des profils et/ou un référentiel de compétences pour les enseignants des divers degrés et spécialisations; • conduire une réflexion fondamentale sur l'intégration du numérique dans la formation et ses divers impacts; • étendre les collaborations entre Hautes écoles au sujet et au moyen de l'éducation numérique.		CLFE CLEO CLPO CLPS CONUM + COFORDIF	2020 - 2021 2020 - 2021 2020 - 2023

3.6.4	Veiller aux évolutions de la reconnaissance des diplômes :	CLFE	
	analyser les mesures proposées sur le plan national et coordonner les positions latines lors des consultations de la CDIP en vue de réviser les règlements de reconnaissance des diplômes de pédagogie spécialisée, ainsi que le règlement de reconnaissance des diplômes étrangers ;	CLEO CLPO CLPS	2020 – 2023
	évaluer les effets des différences entre cantons et entre institutions de formation en matière d'exigences et proposer au besoin des mesures.		2020 – 2023

3.7 Education numérique et éducation aux médias

N°	Objectif, tâche Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.7.1	 Assurer la concertation et une veille technologique et pédagogique dans la mise en œuvre du Plan d'action numérique de la CIIP: adopter un glossaire commun et s'entendre sur des recommandations de normes techniques minimales pour l'enseignement; encourager et favoriser la mutualisation de scénarios pédagogiques et de matériaux didactiques, en veillant à lever les obstacles techniques aux échanges et à respecter la législation sur les droits d'auteur et la protection des données; analyser des solutions de type partenariat public/privé, l'usage de logiciels open source, l'avantage et les risques des monopoles des fournisseurs majeurs, l'arrivée d'offres innovantes, et en rendre compte de manière critique et argumentée; observer les développements en cours dans les autres régions linguistiques et cantons de Suisse, ainsi qu'au niveau de l'Union européenne et d'autres pays particulièrement dynamiques en matière d'éducation numérique, et faire des propositions pour s'en inspirer. 	1.6 Par l'intermédiaire de l'agence spécialisée educa.ch, s'attaquer aux défis que représente la numérisation pour l'éducation et promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducatif.	CONUM CLEO CLPO CLPS CLFE CORES COPED CMF COPAR IRDP	2020 - 2021 2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.7.2	Renforcer les partenariats entre les médias et associations ou institutions traitant des médias, de l'image et du cinéma et les milieux de l'enseignement dans le cadre de l'éducation aux médias : • établir une convention de coopération et une plateforme pour l'éducation aux médias avec le Forum des médias romands ; • collaborer, dans la mesure des moyens disponibles, avec la RTS, ainsi qu'avec des associations, institutions et festivals dans l'intérêt de l'enseignement sur l'ensemble du territoire romand ; • assurer dans le cadre de la Semaine des médias à l'école une opération annuelle d'animations pédagogiques, d'accueil des classes et de collaborations ponctuelles avec les rédactions et les professionnels de tous les types de médias.		CMF CLEO CLPO CLPS CLFE e-media	2020 2020 – 2023 2020 – 2023
3.7.3	 Initier et renforcer les collaborations avec les Hautes écoles: inviter les hautes écoles, les organisations du monde du travail, les fondations et associations idoines, à mettre sur pied diverses offres d'interventions externes, sous forme d'ateliers ou de journées thématiques à même de s'intégrer efficacement à l'enseignement de la discipline informatique ou aux mesures favorisant l'éducation numérique. instaurer avec des Hautes écoles, des fondations ou des associations scientifiques sans but lucratif, des plateformes partenariales et des opportunités réciproquement bénéfiques de collaborations et d'échanges, confrontant les besoins concrets de l'éducation numérique avec l'expérimentation de solutions pour y répondre et leur extension à plus large échelle. 		CONUM IRDP CLEO CLPO CLPS CLFE	2020 – 2023 2020 – 2023

3.8 Politique des langues

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.8.1	Traiter de manière cohérente et globale de toutes les questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie : • informer, alerter et documenter les organes décideurs de la CIIP sur les problématiques politiques, linguistiques et culturelles de l'usage du français ; • développer des mesures et des matériaux pédagogiques de soutien en français langue seconde pour les élèves allophones ; • adopter et appliquer des principes communs quant à l'écriture épicène et à la prise en compte des rectifications orthographiques ; • assurer, par délégation, la participation et la représentation de la Suisse romande dans les organes de politique linguistique œuvrant à l'étude et à l'évolution de la langue française au sein de la francophonie.	1.3 Accompagner la mise en œuvre des stratégies des langues 2004 (scol. obligatoire) et de 2013 (sec.II) et de la stratégie suisse Echanges et mobilité de 2017; contribuer à la coordination et au développement de l'enseignement de l'enseignement du plurilinguisme au niveau national et européen.	CLEO CLPO CLFE CDAC COLANG COPED	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.8.2	Soutenir le statut et la place de la langue française et de la langue italienne dans le système suisse de formation et favoriser les échanges d'apprenants et d'enseignants entre les régions linguistiques : défendre la place du français et de l'italien dans la réalisation de la stratégie des langues adoptée à l'échelle nationale et inscrite à l'article 4 du concordat HarmoS; collaborer avec l'agence nationale Movetia afin d'augmenter et de varier les échanges linguistiques et culturels entre les régions et développer du matériel pédagogique pour les accompagner; assurer dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF) une opération annuelle de promotion du français et de la culture francophone avec l'aide du DFAE et de partenaires dans toutes les régions du pays.	rité des cantons, défendre leurs inté- rêts face à la Confé- dération dans l'es- prit de l'article 61 Cst. 1.9 Représenter la Suisse dans les or- ganisations interna- tionales dont les activités concer- nent la souverai- neté des cantons en matière d'édu- cation et de cul- ture.	CLEO CLPO CLFE COLANG COPED + CME	2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023
3.8.3	Soutenir, aux côtés de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, les activités du Glossaire des patois de la Suisse romande, dans le cadre du mandat de prestation confié à l'Université de Neuchâtel: • veiller au respect de la convention signée en 2015 avec l'ASSH et l'UNINE et à l'atteinte des objectifs confiés au GPSR.		CSG	2020 – 2023

3.9 Espace culturel romand

N°	Objectif, tâche	Liens avec	Organes	Échéances
	Contenus, mesures	progr. CDIP	respons.	
3.9.1	 Mettre en œuvre et coordonner la médiation culturelle pour le jeune public, en lien avec les objectifs du PER; renforcer les liens entre le monde de la culture et celui de l'école: mettre en œuvre le plan d'action basé sur les recommandations relatives à la médiation culturelle à destination des écoles; privilégier la qualité et l'équité en matière d'offre culturelle destinées aux écoles, collaborer à l'élaboration des guides didactiques pour l'enseignement du domaine Arts fondé sur le PER; mettre en place un dispositif d'encouragement coordonné au niveau romand pour le public jeune (jusqu'à 21 ans); évaluer et, le cas échéant, étendre le dispositif "20 ans 100 francs" à d'autres cantons au-delà du périmètre initial. 	3.1 Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national. Mettre en place avec la Confédération les nouveaux outils de collaboration dans le domaine de l'encouragement de la culture et assurer la coordination		2020 - 2023 2020 - 2023 2020 - 2023 2022 - 2023
3.9.2	Consolider et mettre en valeur l'encouragement mutualisé de la culture au moyen des dispositifs romands actuels (Livre+, Cinéforom, FCMA Musique, Label+ Romand Arts de la scène, Corodis): • monitorer, évaluer et, selon le dispositif, revoir, consolider ou développer la stratégie et les moyens d'action; • analyser, consolider et optimiser la structure, le fonctionnement et le financement des dispositifs intercantonaux; communiquer au sujet de leurs fonctions et de leur valeur ajoutée.	des activités can- tonales au niveau suisse, en convo- quant si néces- saire une confé- rence des direc- teurs cantonaux de la culture.	CDAC	2020 – 2023 2020 – 2023
3.9.3	Renforcer la mobilité des artistes, des productions et des publics dans l'espace culturel romand et favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire romand : • mettre en œuvre le plan d'action basé sur les recommandations relatives à la mobilité des artistes et des productions comme facteur de développement de la création artistique ; agir sur la complémentarité des offres pour stimuler des bassins de rayonnement plus larges.		CDAC	2020 – 2023
3.9.4	Monitorer et identifier les conditions économiques et de rémunération du travail artistique : développer une réflexion commune et globale concernant la rémunération des artistes et des acteurs culturels, en coordination avec le Dialogue culturel national (OFC); définir la responsabilité politique suite à l'effort public de formation et de professionnalisation dans les domaines artistiques; monitorer et améliorer les dispositifs de soutien.		CDAC	2020 – 2023 2020 – 2023
3.9.5	Comprendre les spécificités des nouvelles pratiques et formes d'expression artistique et identifier les enjeux d'encouragement : • étudier les besoins des acteurs des milieux artistiques innovants, notamment dans le domaine des arts numériques ; • étudier les changements induits par la future législation sur les médias électroniques et leur impact sur l'encouragement du cinéma et de l'audiovisuel.		CDAC	2020 – 2023 2020 – 2023

3.9.6	Observer les politiques publiques en matière de patrimoine :	CDAC	
	effectuer une veille active dans le domaine des politiques pu- bliques touchant au patrimoine immatériel et matériel ;		2020 – 2023
	étudier en particulier la transmission de savoir-faire anciens dans la formation aux métiers à très faible effectif.		2020 – 2023
3.9.7	Observer la coopération et les bonnes pratiques dans le champ des arts visuels :	CDAC	
	effectuer une veille autour des instruments de soutien et des dispositifs légaux concernés;		2020-2023
	étudier les pratiques d'acquisition publiques d'œuvre d'art, le fonctionnement des fonds dédiés;		
	étudier les politiques touchant aux collections publiques et aux intervention artistiques sur bâtiments et génie civil public.		

3.10 Recherche en éducation et coopérations scientifiques et documentaires

N°	Objectif, tâche	Liens avec	Organes	Échéances
	Contenus, mesures	progr. CDIP	respons.	
3.10.1	Favoriser les échanges et les collaborations au sein de la recherche en éducation dans l'espace latin de la formation : • assurer, du point de vue de la politique et du développement de l'éducation, l'identification et l'analyse des réseaux, des experts, des concepts et des tendances actuelles de la recherche en sciences de l'éducation, plus particulièrement en Suisse romande et au Tessin, et en rendre compte de manière dynamique ; • renforcer les collaborations interinstitutionnelles impliquant, selon leurs spécificités, l'IRDP, le SRED, l'URSP et les HEP, ainsi que, selon les cas, les autres Hautes Ecoles ; assurer la communi-cation et les liens avec les responsables des entités cantonales ; • soutenir le développement de centres de compétences en distatistique, pu-		CLFE IRDP	2020 – 2023 2020 – 2023
3.10.2	dactique et l'échange de chercheurs et de stagiaires. Développer la connaissance et l'évaluation du système d'enseignement et y collaborer sur le plan national :	blier à intervalles réguliers un rap- port global sur l'éducation et en tirer des enseigne-	IRDP	2020 – 2023
	contribuer au monitorage national et à l'analyse des résultats des tests nationaux de référence, ainsi qu'au développement et à l'analyse d'indicateurs romands (cf. point 3.1.4), en veillant à l'harmonisation des terminologies comme à la fiabilité et à la comparabilité des données statistiques ;	ments pour le dé- veloppement du système d'éduca- tion.		2020 – 2023
	soutenir la mutualisation des expertises cantonales ;			2020 – 2023
	assurer la veille technologique relative aux développements de l'enseignement et de l'évaluation assistés par ordinateur.			2020 – 2023
3.10.3	Promouvoir les analyses didactiques des domaines et objets d'enseignement/apprentissage du PER susceptibles d'être évalués : encourager et permettre l'analyse des interprétations des prescriptions du PER, en particulier par rapport aux pratiques d'enseignement et d'évaluation et à la perception par les enseignant/e/s des attentes en matière d'évaluation dans les divers domaines disciplinaires de la scolarité obligatoire.	Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons enseidans a mise en		2020 – 2023
3.10.4	Encourager et commanditer des recherches directement liées à l'éducation numérique et à l'usage des technologies dans l'enseigne- ment/apprentissage et la formation des professionnels : • solliciter de la part des hautes écoles régionales des contribu- tions de recherche appliquée et de développement en faveur de l'éducation numérique et leur favoriser l'accès au terrain péda- gogique par le biais de conventions de collaboration. 1.6 Par l'intermédiaire d'educa.ch, s'atta- quer aux défis que représente la nu- mérisation pour l'éducation et pro- mouvoir l'intégra- tion des TIC dans le système éducatif.		CLPO CLPS CLFE CONUM	2020 – 2023
3.10.5	Récolter, gérer et valoriser une documentation en sciences de l'éducation et sur l'espace romand de la formation		IRDP	
	garantir la mise à disposition des études et rapports d'analyse et d'évaluation portant sur les travaux romands, ainsi que de l'ensemble des publications de la CIIP et des cantons membres ;			2020 – 2023
	développer un accès informatique aux données et indicateurs relatifs à l'espace romand de la formation;			2020 – 2023
	 repositionner le service de documentation de l'IRDP dans le contexte nouveau des systèmes de gestion des bibliothèques. 			2020 - 2021

4. Organisation structurelle de la CIIP (organes permanents)

CIIP	Organes directeurs	Organes partenaires	Scolarité obligatoire	Secondaire II post-obligatoire	Tertiaire B & Formation adultes	Tertiaire A Hautes Ecoles	Culture & Langues	Recherche & documentation
	Assemblée plénière							
CE	CSG							
REN	Secrétaires généraux		CLEO scol.obligatoire	CLPO post-oblig	atoire		CDAC	
CONFERENCES			CLPS pédago	gie spécialisée			affaires culturelles	
Ö			CL	FE formation enseigna	ants et cadres			
			CLOR orientation scolaire et professionnelle			essionnelle		
Commissions permanentes	CIP-CSR Commission interparlementaire	COPAR comm. consultative des assoc. partenaires	COPED PER – MER-SO + groupes d'appui domaines disc. + groupes validation moyens ens.	CREME MER-FP + GLIMI (Tessin)			COLANG langues & échanges	Conseil scientifique IRDP
	COGEST Gestion et contrôle	Conseil Media - Formation CIIP & RTS	CORES ressources didactiques numériques					
			CONUM mérique : concertation et veille technologiques et pédagogiques (tous degrés et formations)					
Commissions de coordination			COMOS distribution MER-SO	CAI Classes et accords CCIE Cours interentreprises CECG Ens. culture générale				
			COMEPRO épreuves comm.	CFQA Form./qualific.adultes CME Mobilité et échanges				
			COPES procédure d'éval. stande	CMP Matus professionnelles CMS Matus spécialisées CREFP économes form.prof.				
				rruisee en pedagogie specialisee dination et surveillance du manda	t FORDIF			
Services	SG-CIIP Secrétariat général		UM Unité des d'enseignem	ER moyens		C		IRDP de recherche et on pédagogique

LISTE DES ACRONYMES ET NOMS DES ORGANES PERMANENTS DE LA CIIP (2020 – 2023)

AP-CIIP	Assemblée plénière
CSG	Conférence des secrétaires généraux
CLEO	Conférence latine de l'enseignement obligatoire
CLPO	Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
CLPS	Conférence latine de la pédagogie spécialisée
CLFE	Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres
CLOR	Conférence latine de l'orientation
CDAC	Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles

CIP – CSR Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

COGEST Commission de gestion

COPAR Commission consultative des partenaires

CMF Conseil médias et formation

COPED Commission pédagogique

CORES Commission des ressources didactiques numériques

CREME Commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle

COLANG Commission langues et échanges

CONUM Commission de l'éducation numérique

CS-IRDP Conseil scientifique de l'IRDP

COMOS Commission de coordination pour la production et la distribution des moyens scolaires

COMEPRO Commission de coordination des épreuves romandes communes

COPES Commission de coordination de la procédure d'évaluation standardisée (PES)

COFORDIF Commission de coordination et de surveillance du mandat FORDIF

CAI Commission de coordination classes et accords intercantonaux

CCIE Commission de coordination des cours interentreprises

CECG Commission de coordination de l'enseignement de la culture générale

CFQA Commission de coordination de la formation et de qualification des adultes

CME Commission de coordination de la mobilité et des échanges

CMP Commission de coordination des maturités professionnelles

CMS Commission de coordination des maturités spécialisées

CREFP Commission des responsables des économats de la formation professionnelle

SG-CIIP Secrétariat général de la CIIP

UMER Unité des moyens d'enseignement romands (SO et FP)

IRDP Institut de recherche et de documentation pédagogique